

d'en faire part à Monsieur le Supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et celui-ci, dès lors, fit imprimer, sous le nom d'*Annales de Propagation de la Foi*, les nouvelles lettres des missionnaires pour les communiquer aux associés, suivant en cela la voie ouverte et tracée par Pauline-Marie.

Volontairement déchargée de son œuvre, elle s'adonna tout entière à ses autres associations.

Un peu plus tard, en 1823, M. l'abbé Colin, vicaire à Cerdon, diocèse de Belley, le futur fondateur des Maristes, vint à Lyon pour consulter sur l'opportunité de cette fondation. La Providence lui fit rencontrer Pauline-Marie qui, après quelques instants d'entretien, dissipa tous ses doutes, affermit son courage, et lui montra la volonté de Dieu dans la fondation qu'il hésitait à commencer, et qu'il réalisa depuis.

Cependant, Philéas Jaricot avait été ordonné prêtre à Saint-Sulpice, le 21 décembre 1823. Il revint de Paris en septembre 1824, et, malgré son désir d'aller prêcher Jésus-Christ aux nations infidèles, il dut obéir à Mgr de Pins, administrateur du diocèse. Ce prélat, voyant sa santé si délabrée, lui enjoignit de rester à Lyon, et le nomma aumônier à l'hospice de la Charité.

(A suivre)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures ont eu lieu à Saint-Flavien, le 29 ; à Saint-Martin, le 31 ; au collège de Lévis, le 1^{er} ; à Saint-Charles, le 3.—L'enquête dans la poursuite du *Canada Revue* contre l'archevêque de Montréal est close.—M. le curé de Montbello déclare, dans une lettre au *Star*, que le résumé des suggestions de l'archevêque d'Ottawa au sujet de la construction d'une nouvelle église, publié par M. Papineau, en donne une idée très fautive. Il ajoute que la souscription dont parle ce monsieur, n'a jamais été offerte ni à l'archevêque, ni aux marguilliers ou au curé.—Le R. P. Lacasse vient de publier une quatrième Mine, d'un intérêt encore plus piquant que les premières.—M. le curé O'Meara, de Montréal, poursuivi par M. Lafamme, avocat, a été condamné à cent piastres de dommages. Le demandeur réclamait cinq mille.—Nous regrettons d'apprendre que M. l'abbé O'Leary du séminaire de Québec, a été frappé de paralysie.—M. l'abbé Lactance G. Tremblay, du diocèse de Montréal, décédé en France, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

France.—Le chiffre des capitaux placés dans l'industrie minière du Nord et du Pas-de-Calais approche de 600 millions. Les actionnaires n'ont jamais touché plus de 5% en moyenne, et néanmoins les ouvriers sont en grève. Dans l'intervalle l'importation du charbon étranger en France a presque doublé.—Le 1^{er} octobre ont été signés à Bangkok, par les plénipotentiaires français et siamois, un traité et une convention sanctionnant les clauses de l'*ultimatum* et les garanties complémentaires.